



Agrandissement d'un bâtiment principal Documents et informations nécessaires

(Vous pouvez prendre ce permis à l'hôtel de ville seulement)

- Plans complets de l'agrandissement incluant les parties touchées de la partie existante. Ces plans doivent inclure le détail des fondations, vues des façades, une coupe des diverses composantes du bâtiment, l'aménagement intérieur ainsi que les éléments accessoires tels que galerie, patio, etc.
- Une copie du certificat de localisation du bâtiment existant ou un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre
- La personne ou l'entreprise (entrepreneur) qui exécute les travaux et ses coordonnées complètes
- La valeur estimée des travaux (matériaux et main-d'œuvre)
- La durée prévue des travaux

Attention

Si le requérant n'est pas propriétaire, une procuration écrite de celui-ci autorisant le requérant à obtenir un permis. Si vous êtes propriétaire depuis moins de trois mois, vous devez fournir l'acte de vente notarié confirmant que vous êtes propriétaire.

Veillez prendre note que d'autres documents peuvent être requis selon le type de projet ou en fonction de la zone visée, ex. : plans d'architecte lorsque couvert par la Loi sur les architectes, autorisation de la CPTAQ en zone agricole, etc.